

## ANNEXE 2

### Respect du code vestimentaire

#### **RÈGLE 7 - Je respecte le code vestimentaire.**

- Les mêmes règles s'appliquent peu importe le sexe.
- Je dois avoir une apparence soignée et discrète.
- Je dois porter l'uniforme du Collège tous les jours, de l'arrivée jusqu'au départ puisqu'aucun autre vêtement n'est permis. Outre les chaussures réglementaires, je peux porter des espadrilles à l'arrivée et au départ du Collège.
- Je porte seulement les pièces d'uniforme et les accessoires réglementaires distribués par le fournisseur reconnu par le Collège : Modécole, Academia Chaussures ou Browns Chaussures (collection collège Regina Assumpta).
- Je porte une tenue adaptée à des tâches particulières ou à des événements spéciaux seulement si un membre de la direction l'autorise. Je ne porte aucun vêtement évoquant la violence ou l'appartenance à un groupe quelconque.
- Je peux porter le polo blanc du Collège du premier jour de cours en août au 15 octobre inclusivement et du 15 avril au dernier jour en juin.

#### **COURS SPÉCIALISÉS**

##### **Concentration Sports**

- Seuls les élèves inscrits à la concentration Sports (1<sup>re</sup> à 3<sup>e</sup> secondaire) doivent se procurer le maillot de bain réglementaire distribué par le fournisseur reconnu par le Collège.

##### **Laboratoire de Science**

- Le port du sarrau est obligatoire dans tous les laboratoires et les salles de cours où l'activité l'exige. Il est interdit dans les corridors.

##### **Éducation physique**

- Au gymnase, l'élève doit porter les vêtements d'éducation physique exigés. L'élève doit avoir des bas courts et des souliers de course de type « multisports » dont la semelle ne marque pas le plancher. Les souliers de course de style « bottine » sont interdits.